

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217801240-20180719-A-2018-056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2018

Affichage : 26/07/2018

DELIBERATION SEANCE DU 19/07/2018

Début de séance à 21h05

Etaients présents : M. de Bourrousse, Maire, Mme Lucas, Mme Poletto, M. Valentin, Adjoint, Mme Dumont, M. Lombard, Mme Gaultier, Mme Le Guilloux, M. Martin, M. Bossis, Mme Sanches Mateus, Mme Berton, M. Bigre, M. Thiémond, Mme Bignon, Mme Gavanou, M. Devred, M. Chardon, Mme Karam, M. Landais, M. Perrière.

Avaient donné pouvoir : M. Millot à M. de Bourrousse, Mme Dussous à Mme Bignon, M. de Saint-Romain à M. Devred, M. Rabany à M. Perrière.

Etaients absents non représentés : M. Le Bricon, M. Seillan, Mme Sautreau, Mme Ratti, M. Saunier, M. Constantin, Mme Cavillier, Mme Ndiaye.

Monsieur Bossis est nommé secrétaire de séance.

01- CM-2018-056 Installation de Monsieur Alain LANDAIS dans ses fonctions de conseiller municipal

Vu l'article 270 du Code Electoral ;

Vu l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que, par lettre du 4 juillet 2018, Monsieur le Préfet a notifié à Monsieur le Maire la démission de M. Thierry DOLL de ses fonctions d'adjoint au maire et de son mandat de conseiller municipal,

Considérant que Monsieur le Maire a informé Monsieur Alain LANDAIS qu'il était appelé à siéger au conseil municipal,

Considérant que Monsieur Alain LANDAIS a accepté la fonction de conseiller municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,

Article 1 : **PREND ACTE** de l'installation, par le Maire, de Monsieur Alain LANDAIS dans ses fonctions de conseiller municipal.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération est faite à :
- Monsieur le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye,
- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Monsieur le Procureur de la République,
- Monsieur Le Trésorier,
- Monsieur Alain LANDAIS.

La présente délibération peut faire l'objet :

- d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Versailles (59, avenue de Saint-Cloud, 78010 Versailles).
- Ou d'un recours gracieux et/ou demande préalable auprès de la ville de Carrières-sur-Seine. Votre recours gracieux et/ou demande préalable donnera donc lieu à un examen par nos services.



Le Maire,

Arnaud de Bourrousse